Nations Unies S/PV.5008



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5008e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'ONU, à New York, le vendredi 23 juillet 2004, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 23 juillet 2004, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5008e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).
>
> Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de Mme Lisa Buttenheim, Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient au Département des opérations de maintien de la paix, présenté conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. »

04-43839 (F) 230704 230704